ou quelque autre nombre plus élevé, et, par extension, *un peu, quelques*, et même, par décision de l'usage, *beaucoup*. Evidemment, dans ce cas, la négation n'agit pas sur l'existence, sur la personnalité primordiale du pronom *êka*, mais seulement sur une idée secondaire qui s'y rattache, celle de *simplement, isolément*.

De la même façon, *vêdam*, en sanscrit *je sais*, précédé de la particule négative *a*, *avêdam* pourra parfaitement signifier, non pas *je ne sais pas*, c'est-à-dire la négation absolue, dirimante, mais bien *je ne sais plus*, par conséquent *je savais, je sus* (négation relative, restrictive). De même *âbharam* signifiera *j'ai porté; âdadâm, j'ai donné*, ou *je portais, je donnais*, etc.

Pott, dans ses *Recherches étymologiques*, cite un exemple qui fera assez bien comprendre cette distinction : *Ilium fuit* (*Troie fut*), équivaut évidemment à *Troie n'est plus*, par conséquent à *Troie n'est pas* (actuellement). On est donc parfaitement en droit de se servir de la dernière forme pour exprimer la première idée.

Dans sa grammaire sanscrite, Bopp dit que l'*augment* sanscrit et l'*augment* grec ont peut-être pour origine commune l'*a*, pronom démonstratif. Dans ce cas, *a* aurait la valeur d'un pronom démonstratif d'éloignement. Du reste, il pense que cette seconde interprétation rentre dans la première, parce qu'il est convaincu que les particules négatives ont pour points de départ des pronoms démonstratifs. Benfey, lui aussi, rattache l'*a* de l'*augment* à une souche pronominale. Il croit que la forme primitive de l'*augment* est *â* abrégé en *ă*. Il s'appuie, pour justifier cette hypothèse, sur ce que, dans les *Vêdas*, le monument le plus ancien de la langue sanscrite, et l'un des plus anciens du groupe des idiomes indo-européens, la forme de l'*augment* est *â*, voyelle longue, ainsi qu'en grec, lorsque l'*augment* se trouve combiné avec une voyelle initiale. Alors il considère cet *â* comme un ancien instrumental du pronom *ă*. La circonstance qui a fait qu'en grec l'*augment* est devenu un *epsilon* (ε), tandis que la particule négative s'est conservée sous la forme d'*alpha* (α), identique avec la forme sanscrite, ne peut pas être alléguée comme un argument sérieux contre la parenté primitive des deux particules. On sait, en effet, que très-souvent le grec, par suite de cet instinct de dissimilation, ou plutôt, selon nous, de localisation, qu'on retrouve non-seulement dans tous les idiomes, mais encore dans toutes les manifestations progressives de la vie organique, dédouble très-souvent un son unique en sanscrit, et qu'à un *a* sanscrit correspondent souvent, en grec, à la fois un *e* et un *a;* ainsi, les deux formes grecques *tetupsa* et *tetupse* sont incontestablement la reproduction du sanscrit *tutôpa*.

Plusieurs philologues, entre autres Buttmann, font dériver l'*augment* grec de la réduplication du parfait. Ainsi, pour lui, *etupton* est tout simplement l'abrégé de *tetupton*. Mais ici encore le sanscrit nous offre un moyen de contrôle infaillible; il a deux formes parfaitement distinctes pour ces deux temps; à *etupton* il oppose son *atôpam*, et à *tetupsa* son *tutôpa*. Ainsi le parallélisme se retrouve parfaitement caractérisé dans toute la série. Mentionnons encore ici l'opinion de Hoëfer, qui veut voir dans l'*augment* grec une préposition ayant le sens et la valeur d'*avec*, et qui jouerait exactement le même rôle que le *ge* qui entre dans la composition des participes passés en allemand (ainsi *sagen*, dire, *gesagt*, dit, etc.). Il est en effet parfaitement avéré que ce *ge* existait en gothique sous la forme *ga*, et signifiait *avec;* Grimm même le rapproche phonétiquement et étymologiquement du sanscrit *sa, sam*, du grec *sun* et du latin *cum*. Ces différentes permutations sont justifiées par les lois phonétiques des langues indo-européennes. Des deux formes *sa* et *sam*, la première s'emploie exclusivement avec les substantifs, et la seconde avec les verbes. Dans l'hypothèse de Hoëfer, il faudrait admettre l'accord très-ancien du grec et du sanscrit, sur ce point que, là où l'un et l'autre voulaient marquer le passé, ils supprimaient l'articulation initiale et finale de *sam* (*s-a-m*), détruisaient le corps et ne laissaient que l'âme, la voyelle *a*. Mais c'est là un procédé bien artificiel et bien compliqué; d'ailleurs, une fois qu'on entre dans cette voie, il serait plus rationnel de voir dans *a* le représentant d'autres prépositions beaucoup plus près de l'idée de passé que *sam*, avec; ainsi *apa*, de, *ava*, qui a la valeur de *weg* en allemand, de *via* en latin, de *a-way* en anglais, et qui signifie *loin*, de *ati*, sur, etc. Enfin on pourrait encore avec beaucoup plus de vraisemblance, étant donné ce système, regarder cet *a* comme le débris d'une particule *sma*, qui a justement pour mission spéciale de se préposer aux verbes pour les déterminer aux temps passés. Du reste on la fait dériver, elle aussi, de la préposition *sam*, mentionnée plus haut; nous la retrouverons tout à l'heure.

Les fonctions de l'*augment* sont remplies par d'autres mots dont l'étude pourra peut-être jeter quelque lumière sur cette question obscure, et permettre de tirer, par analogie, quelques conclusions un peu précises.

On constate en effet dans plusieurs langues indo-européennes l'existence de certaines particules, qui, préposées à un verbe au temps présent, le mettent au temps passé. Ce fait est incontestable et dénote au moins une communauté de procédés; il y a même mieux : peut-être que ces différentes particules, malgré les formations divergentes qu'elles adoptent dans chaque idiome collatéral, peuvent être ramenées à une souche radicale unique. Avant d'aborder l'examen étymologique de ces différentes particules, faisons remarquer que, par une coïncidence très-curieuse et qui, en même temps, leur sert de caractéristique, elles ont toutes le double sens de cohésion, réunion, collectivité, d'une part, et, d'autre part, de passé. Comment expliquer philosophiquement les rapports pouvant exister entre ces deux idées? A-t-on considéré le passé comme une collection de présents? C'est ce que nous ne saurions dire; la question sort du domaine philologique, et nous nous bornerons à constater le fait. Procédons méthodiquement et prenons tout d'abord le sanscrit. En sanscrit, nous trouvons une particule *sma*, qui, préposée au présent, lui donne la valeur du passé; or, tout fait supposer que cette particule *sma* se rattache à la préposition *sam*, avec (comparez le latin *cum*, le grec *sun*, l'allemand *samm-lung*, etc.). En persan, nous voyons une particule *hêmi* ou *hami*, qui, préposée au verbe, le détermine à l'imparfait s'il est au présent, au présent défini s'il est au présent ordinaire : ainsi *goft* signifie *il a dit*, et *gouyèd, il dit; hêmi goft* signifie *il disait* et *hêmi* ou *mi* (forme apocope) *gouyed, il dit* (actuellement). D'un autre côté, le même mot *hem* ou *ham*, moins le *i* final, veut dire *même;* ainsi, par métaphore, un ami intime est appelée *hem dem*, littéralement, qui a un *même souffle*. *Hem* et *hêmi* signifiant l'un *même*, et l'autre caractérisant le passé, sont incontestablement le même mot; bien mieux, ils sont proches parents du *sam* sanscrit, qui remplit cette double fonction; car, entre *hem* ou *ham* et *sam*, il n'y a que la différence de *h* et de *s*; mais on connaît bien les fréquentes permutations de ces deux articulations; ainsi *s* remplace invariablement en latin l'esprit rude ou *h* du grec. Si maintenant nous passons aux langues germaniques, nous voyons la particule *ge* : 1° caractériser la collectivité dans des mots comme *gebirge*, chaîne, système de montagnes (*berg*, montagne), comme *gebaüde*, corps de bâtiment (*bauen*, construire), comme *geflecht*, plexus, faisceau de nerfs (*flechten*, tresser), etc; 2° caractériser le participe passé dans tous les verbes d'origine germanique pure; par exemple *sagen*, dire; *gesagt*, dit; *machen*, faire; *gemacht*, fait; *fallen*, tomber; *gefallen*, tombé, etc. Ainsi *ge* est bien, par ses fonctions, le représentant, pour l'allemand, du *sam* sanscrit, et du *hem* (*ham*) ou *hemi* (*hami*) persan. Eh bien, il leur est encore très-probablement rattaché par les liens de la plus étroite consanguinité. En effet, à côté de *sma*, nous avons en sanscrit *maha* et *ha*, qui ont la même valeur; en gothique le *ge* moderne existe encore sous la forme plus primitive de *ga*, et *ga* correspond exactement, lettre pour lettre, à *ha*, par suite de la permutation bien connue de *h* et de *g*, permutation dont nous avons des exemples nombreux. Ajoutons, à titre de renseignement statistique sur l'emploi de l'*augment* dans les différentes langues indo-européennes, qu'il n'existe pas en sanscrit aux modes précatif et potentiel, et qu'il y est souvent supprimé par les exigences de la mesure dans les vers. Le grec use des mêmes licences et encore plus largement, comme on peut le voir en lisant quelques vers d'Homère. Il a disparu du latin sans laisser aucune trace appréciable; les idiomes germaniques et slaves ne nous en ont pas non plus conservé de débris, à moins qu'on ne considère, avec Buttmann, la réduplication, soit comme le principe, soit comme le résultat de l'*augment*.

Il est une autre langue indo-européenne qui nous présente un exemple incontestable de l'emploi de l'*augment*, tel qu'il est usité en sanscrit et en grec; c'est le celtique. La forme même de cet *augment* est identique à celle des deux idiomes dont nous venons de parler. Ainsi, dans le gallois, principalement dans les anciennes compositions poétiques, l'*augment* se forme en préposant au verbe la lettre *a;* par exemple : *canu*, chanter (en latin *canere*) devient *aganodd*, il chanta; *caru*, aimer (comparez le latin *carus*) devient *agarodd*, il aima; etc. Dans les anciens manuscrits, cet *a* est invariablement joint au verbe avec lequel il fait corps, et l'identité avec l'*augment* du sanscrit et du grec est alors complète; ainsi, on écrit *aganodd*, il chanta, *aorug*, il fit, etc. Dans d'autres fonctions cet *a* possède, dans les langues celtiques, les sens multiples de *qui, ce qui, avec, et*. Cette particule *a* joue également le rôle d'*augment* en irlandais, mais bien moins fréquemment qu'en gallois; elle est remplacée la plupart du temps par la syllabe *do*, qui, comme elle, détermine le verbe au passé, et est aussi ordinairement la marque du datif dans la déclinaison des substantifs. (Comparez l'anglais *to*.)

Enfin, parmi les langues européennes, il en est encore une qui présente, dans le mécanisme de sa conjugaison, une certaine analogie avec le procédé de l'*augment;* c'est l'albanais qui, pour marquer non pas le passé, mais le futur, fait précéder le présent des deux particules *do te*; par exemple *thom*, je dis, *do t thom*, je dirai. En Asie, deux autres idiomes qui, très-probablement, se rattachent à la famille indo-européenne, viennent encore grossir cette liste des langues employant l'*augment :* ce sont l'arménien et le kurde. L'arménien prépose *e* au prétérit, exactement comme le grec, mais cette forme est bornée à la troisième personne d'une conjugaison particulière, et doit être considérée comme le débris d'un procédé antérieurement plus complet. Le kurde, de la racine *ken*, faire, forme : *che kiria*, il a fait (comparez le persan *kerden*, faire; impératif *kon*).

Maintenant il ne sera pas inutile de jeter un rapide coup d'œil sur toutes les langues en général, abstraction faite de leur filiation et de leur parenté respective, et de rechercher sommairement toutes les formes qui peuvent avoir quelque analogie avec l'*augment*; car, en dehors des rapports matériels qui relient tel vocabulaire à tel autre, il est de grands procédés grammaticaux reliant entre elles même les langues qui, au premier abord, semblent le plus isolées, et dont l'analogie a pour point de départ une identité d'organisation et de manifestation intellectuelle. Nous trouvons en effet qu'en copte le système des particules préposées dans la conjugaison joue encore un rôle plus considérable que dans le groupe indo-européen. Chaque temps est déterminé par une particule spéciale : ainsi *e* est la caractéristique du présent; *na*, la caractéristique de l'imparfait; *a*, du prétérit défini; *sha*, du prétérit indéfini; *ne a* et *ne sha*, du plus-que-parfait; *e-na*, du futur; *ta* ou *ta re*, du futur indéfini, etc.

Les idiomes de l'Inde méridionale ont également accordé une place importante aux particules préfixes, formatives des temps. Ainsi, en tamoul et en carnataca, des particules préposées aux racines verbales en déterminent le temps, et des pronoms personnels affirment l'individualité du verbe représenté par le radical inaltéré.

Les langues polynésiennes, principalement celles qui constituent le groupe oriental, nous offrent également de nombreux et précieux renseignements pour l'élucidation du point en question. Le lecteur pourra en avoir une idée très-précise en jetant un coup d'œil sur le beau travail de Humboldt et Buschmann, intitulé *Uber die kawi sprache* (sur la langue kawi). Il nous suffira de faire remarquer ici qu'en tahitien, par exemple, le présent est généralement déterminé par la particule *ney*, et le passé par la particule *na; ney* signifie proprement *ici* et, par extension, *maintenant; na* est une particule séparative qui a la valeur de *là, puis*. En kawi et en tagal, les préfixes sont irrégulièrement incorporés aux verbes.

Si maintenant nous arrivons aux langues américaines, si nombreuses et si complexes, nous nous bornerons à faire observer que la plupart de celles sur lesquelles nous possédons des renseignements un peu précis, se rapprochent sensiblement de la famille polynésienne et des idiomes du Dekkan, pour les procédés de formation des temps. Ainsi, en araucan, *che* est le signe du second présent; *bu*, de l'imparfait; *a*, du futur, et *abu*, de l'aoriste. Souvent ces particules ont un sens personnel parfaitement clair; par exemple, en guarani, *bia* ou *biha*, qui forme l'imparfait, veut dire *ensuite*. Du reste, M. Richard Garnett, qui a étudié très-sérieusement la question, affirme que la constitution du verbe, dans les langues de l'Amérique du Sud, peut être ramenée à celle du verbe tamoul, c'est-à-dire une racine verbale à laquelle s'ajoute un second élément déterminatif du temps, puis un troisième du sujet ou de la personne.

La conclusion de tout ceci, c'est que, dans les langues les plus variées, les plus incompatibles même, on constate un accord très-curieux dans la manière de déterminer, avec plus ou moins de précision, le temps dans lequel s'accomplit une action. Il est aussi prouvé et incontestable que toutes les particules qui concourent à cette détermination délicate, ont un sens intrinsèque et originaire qui souvent a été oblitéré, mais qui, à une époque quelconque, a dû exister. Cette analogie que présente la majorité des langues met à néant l'opinion des grammairiens indiens qui veulent que l'*augment* sanscrit n'ait aucun sens par lui-même, et justifie la tâche qu'ont entreprise, par des voies différentes, les linguistes, d'arriver à restituer cette signification disparue, sur un débris, moins que cela, un coprolithe philologique. Ceci prouve encore l'analogie qui se retrouve dans tous les procédés de raisonnement des différentes races, manifestations intellectuelles qui, indépendamment des différences phoniques provenant de la variété de l'appareil vocal, sont et doivent être identiques parce qu'elles sont engendrées par une cause identique, l'appareil cérébral.

AUGMENTABILITÉ s. f. (ogh-man-ta-bi-li-té — rad. *augmenter*). Qualité de ce qui peut être augmenté. Ne se dit guère qu'en économie politique.

AUGMENTABLE adj. (ogh-man-ta-ble — rad. *augmenter*). Susceptible d'augmentation. Ne se dit guère qu'en économie politique.

AUGMENTANT (ogh-man-tan) part. prés. du v. Augmenter : *Ma curiosité* AUGMENTANT, *j'ai demandé quelle a été la vie de ce vieillard.* (Fén.)

Mon esprit diminue, au lieu qu'à chaque instant
On aperçoit le vôtre aller en *augmentant*.
La Fontaine.

AUGMENTATEUR, TRICE s. (ogh-man-ta-teur, tri-se — rad. *augmenter*). Celui, celle qui fait des augmentations, des additions à un ouvrage d'esprit, à un livre : *Le continuateur et l'*AUGMENTATEUR *d'un livre déjà trop long. Il ne pourrait, sans injustice, souscrire au jugement que le premier* AUGMENTATEUR *de ce dictionnaire en a déjà porté.* (Trév.)

AUGMENTATIF, IVE adj. (ogh-man-ta-tif, i-ve — rad. *augmenter*). Gramm. Qui augmente le sens, qui ajoute au sens. Se dit de certaines particules, comme *très, fort, bien*, qui s'ajoutent aux adjectifs, et des terminaisons de certains mots, comme dans *coutelAS, grandiosE, richissIME*, qui s'ajoutent aux radicaux *couteau, grand, riche : Particule, terminaison* AUGMENTATIVE. *Les Italiens ont trois terminaisons* AUGMENTATIVES : otto, one *et* accio; *les Espagnols ont quatre terminaisons* AUGMENTATIVES : azo, acho, asco *et* on *pour le masculin*, ona *pour le féminin.* (Beauzée.) *Dans l'ancien français, la particule* par *était* AUGMENTATIVE, *et l'on disait :* il est par vaillant; *elle nous est restée dans la locution* par trop. (Littré.)

— s. m. Mot qui est affecté d'une terminaison augmentative : *coutelas*, par exemple, est l'augmentatif de *couteau*. Les augmentatifs sont rares en français, mais ils sont très-nombreux en italien.

— **Antonyme**. Diminutif.

AUGMENTATION s. f. (ogh-man-ta-si-on — rad. *augmenter*). Action d'augmenter; résultat de cette action; addition d'une chose à une autre de même nature : AUGMENTATION *de nombre, d'étendue.* AUGMENTATION *de volume, de force.* AUGMENTATION *de prix. Il a fait bien des* AUGMENTATIONS *à cette maison.* (Acad.) *Oui, madame,* AUGMENTATION *de convives, surcroît de plaisir.* (Le Sage.) *Il fut décidé qu'on demanderait au nouveau seigneur une* AUGMENTATION *d'un sou par jour pour le salaire du travail agricole.* (G. Sand.) ‖ Action de s'augmenter, progression, développement de la chose qui s'accroît : *Lorsque le corps a acquis toute son étendue en hauteur et en largeur, il augmente en épaisseur; le commencement de cette* AUGMENTATION *est le premier point de son dépérissement.* (Buff.) ‖ Accroissement de prix : *L'*AUGMENTATION *des vins a produit celle des eaux-de-vie.* (Volt.) *On n'ignorait pas, au* XVIIe *siècle, l'*AUGMENTATION *de poids que les métaux acquièrent par la calcination.* (Cuvier.)

— Absol. Elévation dans le taux des appointements, du salaire, des gages : *Commis, ouvrier, domestique qui demande, qui obtient de l'*AUGMENTATION.

— Par ext. Développement des choses morales, intellectuelles, métaphysiques : *Travaillez à vous convaincre, non par l'*AUGMENTATION *des preuves de Dieu, mais par la diminution de vos passions.* (Pasc.) *Je le trouvai dans une* AUGMENTATION *de sainteté qui m'étonna; plus il s'approche de la mort, plus il s'épure.* (Mme de Sév.) *L'industrie est une* AUGMENTATION *de force dans l'humanité.* (E. Pelletan.)

— Jeux. Au trictrac, *Augmentation d'école*, Action déloyale d'un joueur qui s'approprie les points de son adversaire, après les avoir démarqués.

— Art milit. *Augmentation de forces*, Accroissement légal et effectif que fait une armée se proposant d'entrer en campagne.

— Dans la franc-maçonnerie, *Augmentation de salaire*, Action de s'élever en honneur et de monter en grade dans la hiérarchie de l'ordre.

— Astr. *Augmentation du diamètre lunaire*, Différence entre le diamètre apparent de la lune vu de la surface de la terre, et le même diamètre vu du centre de notre globe, comme le supposent les tables.

— Archit. Nom donné aux ouvrages faits au delà du devis et du prix convenu.

— Gramm. arab. *Lettres d'augmentation* ou de *prolongation*, l'*élif*, le *waw* et le *ya*, lorsqu'ils sont quiescents après les voyelles analogues, et qu'ils ne servent qu'à en augmenter le son.

— Mus. Agrandissement de la valeur des note d'un thème ou d'un sujet de fugue; c'est une sorte d'artifice dont on se sert quelquefois pour donner de la variété à ce genre de morceau.

— Blas. Addition à des armoiries, conférée souvent comme témoignage particulier d'honneur, et qui se place ordinairement sur l'écu ou bien sur un canton.

— **Antonymes**. Amoindrissement, atténuation, baisse, dépréciation, diminution, rabais, réduction.

AUGMENTÉ, ÉE (ogh-man-té) part. pass. du v. Augmenter. Accru : *Sa fortune est considérablement* AUGMENTÉE. *Il n'y a point de nombre qui ne puisse être* AUGMENTÉ. (Pasc.)

D'une syllabe impie un seul mot *augmenté*
Remplit tous les esprits d'ardeurs si meurtrières.
Boileau.

— Bibliogr. Qui a reçu de nouveaux développements, en parlant d'une édition par rapport aux éditions précédentes : *Nouvelle édition, revue, corrigée, et considérablement* AUGMENTÉE.

— Mus. Se dit d'un intervalle naturel entre deux notes, rendu plus grand par l'application du dièse à la note supérieure ou du bémol à l'inférieure : *L'intervalle de l'*ut *au* fa *dièse est une quarte* AUGMENTÉE. *L'intervalle du* si *bémol au* ré *naturel est une tierce* AUGMENTÉE.

AUGMENTER v. a. ou tr. (ogh-man-té — du lat. *augmentum*, augmentation; formé de

augere, augmenter). Rendre plus grand, ajouter à, accroître, au propre et au fig. : AUGMENTER *son train, sa dépense. Cela* AUGMENTE *sa douleur. On avait* AUGMENTÉ *le prix de toutes les denrées. Il ne faut pas diminuer la récompense quand on* AUGMENTE *le travail.* (Acad.) *L'unité jointe à l'infini ne l'*AUGMENTE *de rien.* (Pasc.) *L'homme porte un fond malheureux de concupiscence qui lui* AUGMENTE *infiniment le pouvoir de pécher.* (Pasc.) *La terre* AUGMENTE *sa fécondité à proportion du nombre des habitants qui la cultivent.* (Fén.) AUGMENTEZ *vos largesses à mesure que votre prospérité augmente.* (Mass.) *Tâchez d'*AUGMENTER *tous les jours ces pieuses inquiétudes qui travaillent Votre Majesté en faveur des misérables.* (Boss.) *L'amplification est un discours qui* AUGMENTE *et agrandit les choses.* (Boil.) *Un travail continuel* AUGMENTAIT *leurs forces.* (Montesq.) *Les habits et les équipages commencent le dérangement, la coquetterie l'*AUGMENTE, *le jeu l'achève.* (Montesq.) *Les terres amenées dans les plaines par les eaux ne laissent pas d'*AUGMENTER *considérablement l'élévation du terrain.* (Buff.) *Les malheureux tournent toujours leurs pensées du côté qui peut* AUGMENTER *leurs peines.* (Mme de Tencin.) *L'exercice* AUGMENTE *les forces de l'enfant.* (Condill.) *Quand le bonheur d'autrui ne coûte rien au nôtre, il l'*AUGMENTE. (J.-J. Rouss.) *Plus on sent ses maux, plus on les* AUGMENTE. (J.-J. Rouss.) *La cherté du pain* AUGMENTE *toujours la mortalité.* (Maquel.) *Tous, plus ou moins, nous diminuons les droits d'autrui pour* AUGMENTER *les nôtres.* (Lacord.) *Les médecins, en s'efforçant de prolonger la vie, n'*AUGMENTENT *pas le nombre des vivants.* (Quételet.) *La spécialité des fonctions* AUGMENTE *la qualité des choses consommables.* (Proudh.) *La réflexion* AUGMENTE *les forces de l'esprit comme l'exercice* AUGMENTE *les forces du corps.* (Lévis.)

Sa vertu dans leur crime *augmente* ainsi son lustre.
Corneille.

L'éclat de mon nom même *augmente* mon supplice.
Racine.

— Elever le taux des appointements, du salaire, des gages de : *L'acteur Lepeintre jeune, plus célèbre par son obésité que par son talent, demandait de l'augmentation à son directeur : « Diminue, lui répondit celui-ci, et je t'*AUGMENTE. ‖ Elever en dignité, donner une plus haute position à : *On l'a fait sergent et on parle encore de l'*AUGMENTER.

— Absol. Donner du développement à ce qui était déjà fait :

Son esprit, au hasard, aime, évite, poursuit,
Défait, refait, *augmente*, ôte, élève, détruit.
Boileau.

— Bibliogr. *Augmenter un livre*, Y ajouter de nouvelles idées qui se rattachent à celles qui s'y trouvaient primitivement, ou qui servent à les développer :

Ma plume ici, traçant ces mots par alphabet,
Pourrait d'un nouveau tome *augmenter* Richelet.
Boileau.

— v. n. ou intr. Croître en étendue, en valeur, en durée, en quantité, en qualité, en intensité : *Les eaux du fleuve* AUGMENTENT *de plus en plus. Les jours* AUGMENTENT *pendant l'hiver et le printemps. Les défauts de l'esprit* AUGMENTENT *en vieillissant, comme ceux du visage.* (La Rochef.) *Son affliction* AUGMENTE; *des larmes lui coulent des yeux.* (La Bruy.) *La misère et le luxe* AUGMENTENT *comme de concert.* (Fén.) *Ces incrustations charbonneuses peuvent* AUGMENTER *avec le temps.* (Buff.) *Frère Thiriot* AUGMENTERA-*t-il de paresse?* (Volt.) *Les charges publiques* AUGMENTENT *tous les ans.* (Thomas.) *Un peuple dont les besoins* AUGMENTENT *doit chercher de nouvelles ressources pour augmenter sa richesse.* (Dider.) *Presque toutes les maladies* AUGMENTENT *ordinairement à mesure que le soleil se retire ou disparaît.* (Cabanis.) *En passant de l'état liquide à l'état solide, l'eau* AUGMENTE *de volume.* (Pelouze.) *Le son faiblit à mesure que les distances* AUGMENTENT. (Richer.) *Les vertus religieuses ne font qu'*AUGMENTER *avec l'âge.* (Joubert.) *En Angleterre, chez les travailleurs des champs, la mortalité* AUGMENTE *avec l'abaissement de plus en plus tyrannique du salaire.* (Ledru-Rollin.)

— Hausser de prix : *Le sucre, le vin* AUGMENTE. *Quand le pain* AUGMENTE, *la population diminue.*

— Mar. *Augmenter de voiles*, Soumettre plus de voile à l'action du vent.

S'augmenter, v. pr. Même sens que le neutre : *Leurs richesses* S'AUGMENTENT *tous les jours.* (Acad.) *La contagion* S'AUGMENTE. (Trév.) *L'ordre et la discipline* S'AUGMENTENT *avec les armées.* (Boss.) *Le nombre des pauvres* S'AUGMENTA *par la débauche et la fainéantise.* (Boss.) *La terre commence à se remplir et les crimes* S'AUGMENTENT. (Boss.) *Notre orgueil* S'AUGMENTE *souvent de ce que nous retranchons de nos autres défauts.* (La Rochef.) *L'incendie* S'AUGMENTE. (J.-J. Rouss.) *Voyez, voyez là-bas! la foule se grossit et* S'AUGMENTE; *ils entrent dans le palais, dont on vient de fermer les portes.* (Scribe.) *Il n'arrive point d'époque où les langues ne puissent* S'AUGMENTER, *parce que les notions de faits sont inépuisables, et que les faits se présentent sous des aspects infinis.* (Ch. Nod.)

L'allégresse du cœur *s'augmente* à la répandre.
Molière.

— **Syn. Augmenter, s'augmenter, croître.** *Croître*, c'est grandir ou s'élever progressivement, successivement, par une addition intérieure : *Voilà ma fille; vous voyez qu'elle est grande, mais mauvaise herbe* CROÎT *toujours.* (Mol.) *Augmenter*, c'est se développer par une addition extérieure : *La réputation des alliés* AUGMENTAIT *tous les jours.* (Fén.) *S'augmenter* peint la chose en progrès : *L'Eglise ne cessait de* S'AUGMENTER *tous les jours sous le fer et dans le feu.* (Boss.) Il n'y a guère qu'une nuance entre le verbe simple et le verbe pronominal. Il en est de *augmenter* et de *s'augmenter* à peu près comme de *accroître* et *s'accroître*.

— **Syn. Augmenter, accroître, agrandir.** V. ACCROÎTRE.

— **Syn. Augmenter, ajouter.** V. AJOUTER.

— **Antonymes**. Affaiblir, amoindrir, atténuer, déduire, déprécier, diminuer, réduire, restreindre. — Décroître.

AUGNATHE s. m. (ô-gna-te — du gr. *au*, partic. itérative; *gnathos*, mâchoire). Térat. Monstre qui a une tête accessoire presque réduite à une mâchoire inférieure attachée à la mâchoire inférieure de la tête normale.

AUGOCORIS s. m. (ô-go-ko-riss — du gr. *augê*, éclat; *koris*, punaise). Entom. Genre d'insectes hémiptères, propre à l'Amérique, et très-voisin des scutellériens.

AUGOYAT (Antoine-Marie), écrivain militaire français, né à Mâcon en 1783, mort à Paris en 1864; entra à l'âge de dix-huit ans à l'Ecole polytechnique, fut envoyé ensuite dans le corps du génie en qualité de sous-lieutenant, et fit les campagnes du premier Empire. La Restauration le chargea du cours de fortification à l'Ecole d'application de Metz. Promu colonel après 1830, et commandeur de la Légion d'honneur en 1844, il reçut, à sa retraite, le titre de conservateur de la galerie des plans en relief à l'hôtel des Invalides. On lui doit des éditions annotées de nombreux ouvrages sur l'art militaire, tels que le *Mémorial pour l'attaque des places* (1835, in-8°), l'*Essai général de fortification et défense des places* (1848, 4 vol. in-8°), de M. de Bosmard; *Précis des campagnes et des siéges d'Espagne et de Portugal* (1839, in-8°), d'après les *journaux de siéges* de M. Belmas; *Mémoires inédits* de Vauban (1841, in-8°), et plusieurs traités spéciaux du même; *Manuel de fortification permanente* (1850, in-8°), par le colonel Téliakoffski; *Traité de l'artillerie navale* (1853, in-8°), traduit de sir H. Douglas. Collaborateur du *Spectateur militaire*, il est en outre auteur d'une *Histoire du corps du génie*.

AUGSBOURG (*Augusta Vindelicorum*), ville de Bavière, ch.-lieu du cercle de Souabe, au confluent du Lech et de la Wertach, à 63 kilom. N.-O. de Munich; pop. 39,000 hab., dont 16,000 protestants. Siége d'un évêché catholique, belle cathédrale, lycée, gymnase, école polytechnique, bibliothèque, plusieurs journaux (l'un d'eux, la *Gazette d'Augsbourg*, est européen); arsenal et fonderie de canons; nombreuses collections d'antiquités romaines, château royal; une des principales places industrielles et commerciales de l'Allemagne. Les tissus de laine et de coton, la papeterie, la bijouterie sont les objets principaux de son commerce. Augsbourg, d'abord colonie romaine, fondée par Auguste (an 13 avant J.-C.), fut ensuite incorporée dans l'empire français, puis devint ville impériale de 1276 jusqu'en 1806, époque à laquelle elle fut médiatisée et cédée à la Bavière. Peu de villes ont joué un rôle plus important depuis le XVIe siècle; plusieurs diètes s'y sont tenues; en 1530, les protestants y présentèrent la fameuse *Confession d'Augsbourg* (v. ci-après); en 1534, François Ier et les princes protestants y conclurent l'*alliance d'Augsbourg* contre Charles-Quint, qui, en 1548, présenta à la diète qui se tenait dans cette ville l'*intérim d'Augsbourg*, espèce de suspension d'armes entre les deux partis; en 1555, nouveau traité appelé *paix de religion*, qui accordait aux protestants la liberté de conscience; enfin, en 1686, il s'y forma contre Louis XIV la *ligue d'Augsbourg*, composée de l'Autriche, de la Suède et de la plupart des Etats de l'empire. Patrie de Peutinger et de Holbein. ‖ L'évêché d'AUGSBOURG, autrefois territoire indépendant de 200,000 hectares, était une principauté ecclésiastique dont la fondation remonte au VIe siècle. Depuis le XVe siècle les princes-évêques résidaient à Dillingen. Il fut sécularisé en 1803 et cédé à la Bavière.

— *Poteries d'Augsbourg*. On a trouvé à Augsbourg, dans des tombeaux chrétiens qui remontent au IVe siècle et au Ve, un grand nombre de colliers et de bracelets en terre cuite vernissée et émaillée. Ces objets font partie de la collection de la Société historique d'Augsbourg. A l'hôtel de ville du même lieu, on admire trois énormes poêles en faïence à émail noir, ornés de belles et grandes figures en haut-relief. Ce sont des œuvres d'Adam Vogt, potier, qui florissait à Augsbourg, vers 1620.

Augsbourg possède plusieurs édifices remarquables. LA CATHÉDRALE (*Dom*), œuvre de plusieurs générations, ne présente pas à l'extérieur un ensemble régulier et satisfaisant. Vers la fin du Xe siècle, l'évêque Luitholf entreprit, avec l'aide de sainte Adélaïde, veuve d'Othon Ier, de rebâtir l'église consacrée deux cents ans auparavant par saint Simpert, douzième évêque d'Augsbourg. Au commencement du XIe siècle, l'évêque Bruno agrandit le chœur, et, de 1050 à 1059, Henri II fit construire les cloîtres. Le prieuré, la chapelle Sainte-Gertrude et les deux clochers furent élevés de 1064 à 1075. En 1229, Sibotho fit construire le chœur de l'ouest, qui fut agrandi, un siècle plus tard, par Frédéric Spaeth de Thurnegg. Enfin, en 1356, le chœur de l'ouest, qui fut agrandi en 1410, vint s'ajouter à la masse des constructions antérieures, et la chapelle Sainte-Gertrude se trouva réunie à l'église. Les portes en bronze de cet édifice sont dignes d'intérêt; elles datent de 1072 et sont ornées de bas-reliefs représentant divers sujets tirés de l'histoire sacrée et de l'histoire profane. Le portail méridional, qui remonte à l'an 1356, offre de curieuses sculptures. A l'intérieur, on remarque de beaux vitraux et quelques peintures de Schoenfeld, du Dominiquin, de Rottenhamer. Dans le trésor, qui est fort riche en reliques, on montre une ceinture qu'on dit avoir appartenu à la Vierge.

L'ÉGLISE SAINT-ULRICH ET SAINTE-AFRA est un bel édifice gothique, que surmonte une tour de 96 mètres de haut, achevée en 1594. Le plan est en forme de croix latine. Les trois nefs dont se compose le monument ont 129 mètres de largeur. La nef centrale, soutenue par huit piliers, a 30 mètres de haut et 95 mètres de long. Le chœur est très-vaste : à l'entrée est un autel orné d'un Christ, d'une Vierge et d'un saint Jean en bronze. Les nefs latérales n'ont que 15 mètres de hauteur; elles sont bordées de chapelles funéraires, parmi lesquelles on distingue celles de saint Ulrich et de sainte Afra, où l'on voit de beaux autels en bois sculptés par Degler et Greuter, et des sarcophages en marbre, sculptés, l'un par P. Verhelst, l'autre par Th. Hauer. Près de l'autel de sainte Afra, il y a une sacristie où furent sacrés les empereurs Ferdinand IV et Joseph Ier.

L'HÔTEL DE VILLE (*Rathhaus*) est regardé comme un des plus beaux monuments d'architecture civile de l'Allemagne. Il a été construit de 1616 à 1620, par l'architecte Elias Holl. La façade a 46 mètres de haut et 45 mètres de large; son fronton est couronné par les armes de la ville; elles sont en fonte et ont 1 mètre 30 cent. de large sur 4 mètres de haut. Une plaque de marbre noir, scellée au-dessus de l'entrée principale, porte cette inscription : *Publico consilio, publicæ saluti. A. MDCXX.* L'entrée, décorée de deux magnifiques colonnes de marbre blanc, donne accès dans un vestibule long de 33 mètres, large de 19 mètres, haut de 5 mètres, et soutenu par huit colonnes doriques de marbre rouge. A l'étage supérieur se trouve la fameuse *salle d'or*, où ont lieu les cérémonies publiques; sa longueur est la même que celle du vestibule; sa largeur est de 17 mètres et sa hauteur de 16 mètres; on y remarque des peintures de Kager et de Rottenhammer, et des tableaux de bataille qu'on attribue au Tintoret. D'autres salles plus petites, connues sous le nom de *salles des princes*, sont ornées de tableaux de Cranach, d'Holbein et d'autres maîtres primitifs allemands. Au nord de l'hôtel de ville s'élève la tour de Perlach, qui a été bâtie au XIe siècle, et qui sert aujourd'hui de *beffroi*.

Les autres monuments remarquables d'Augsbourg sont le palais épiscopal (*Bischofshof*), l'ancien palais impérial, où les princes protestants remirent, en 1530, à Charles-Quint, leur profession de foi; le *Fuggerei*, établissement composé de plus de cent maisons, que les frères Fugger firent bâtir, en 1519, pour y loger les habitants pauvres de la ville; l'école poly technique, l'arsenal, etc.

Augsbourg a fourni plusieurs peintres éminents à la primitive école allemande; les familles artistes des Holbein et des Burgkmaier y fleurirent vers la fin du XVe siècle et pendant les premières années du XVIe. La GALERIE ROYALE possède quelques-unes de leurs productions les plus remarquables, ainsi que des peintures d'autres maîtres allemands de la même époque. Il nous suffira de citer : de Hans Holbein, l'aïeul, un triptyque signé et daté de 1499, représentant le *Couronnement de la Vierge*, au centre; la *Décollation de sainte Dorothée* et la *Nativité*, sur les volets; de Hans Holbein le père, un tableau à plusieurs compartiments, offrant des scènes de la *Passion*, avec le *Couronnement de la Vierge*, au sommet, et les portraits des donatrices, dans la partie inférieure; du même, un triptyque daté de 1502, avec la *Transfiguration*, au centre, et, sur les volets, la *Multiplication des pains*, le *Christ guérissant un possédé*, et les portraits des donateurs, figures pleines de naïveté et de vie; du même encore, un grand et beau tableau, de 1504, figurant diverses scènes de la *Légende de saint Paul*; du célèbre Holbein le jeune, une *Sainte Anne*, que l'artiste peignit en 1512, à l'âge de dix-sept ans, et un *Saint Sébastien*, qu'il exécuta deux ans plus tard; de Thomas Burgkmaier, le *Martyre de saint Erasme*; de Hans Burgkmaier, une riche composition datée de 1501 et comprenant plusieurs sujets, parmi lesquels : le *Christ au jardin des Olives, Saint Pierre*, la *Vierge et l'Enfant*, et quatorze figures de saints; du même, le *Christ et la Vierge adorés par des saints*, et un autre tableau, de 1504, représentant le *Christ en croix*, comme sujet central, et, sur les volets, le *Martyre de sainte Ursule*; de Hans Schülein, d'Ulm, deux petits sujets tirés de l'histoire de *sainte Anne;* de Bartholomé Zeitblom, deux beaux tableaux figurant des épisodes de la vie de *saint Valentinien;* d'Albert Altdorfer, un *Crucifiement*, œuvre capitale datée de 1517, et une *Nativité de la Vierge;* de Lucas Cranach, *Samson et Dalila*, etc.

La cathédrale renferme aussi plusieurs œuvres d'art d'un grand intérêt, entre autres : des vitraux (côté du sud) représentant des figures de saints isolées, qui, pour la forme et la couleur, se rapprochent, selon M. Waagen, des miniatures de la fin du XIIe siècle; deux tableaux de Thomas Burgkmaier, la *Vierge discourant avec saint Ulric* et la *Vierge avec sainte Elisabeth de Thuringe*, ouvrages datés de 1480; de Christophe Ambergez, qui florissait à Augsbourg vers 1550, une *Madone entourée de saints*, l'une des meilleures productions de l'auteur. On voit encore, dans l'église Sainte-Anne, une composition de ce même Amberger, datée de 1560, et un tableau de Thomas Burgkmaier, représentant le *Christ délivrant les âmes du purgatoire*.

Augsbourg (CONFESSION D'). Nom donné au formulaire contenant la profession de foi des protestants, et qui est composé de vingt-huit articles. Il fut provoqué par la résolution que prit Charles-Quint de réunir une grande diète impériale à Augsbourg, en l'année 1530, dans l'espoir de mettre un terme aux dissensions religieuses soulevées dans l'empire par la réformation. Luther et ses principaux disciples, sur l'invitation de l'électeur Jean de Saxe, préparèrent les éléments de cette profession de foi; mais ce fut à Mélanchthon qu'échut la rude tâche de la formuler, et il le fit avec une grande modération, cherchant à ménager toutes les opinions, pour les amener à se faire des concessions mutuelles. La lecture en fut faite publiquement en présence d'une foule de théologiens et de tous les princes de l'empire. Charles-Quint, qui avait des sujets catholiques et des sujets protestants, dormit ou fit semblant de dormir; c'était un moyen habile de garder la neutralité. La première partie contient le rapide exposé des doctrines professées alors en matière de dogmes par les protestants; la seconde traite des abus abolis. L'ouvrage de Mélanchthon, qu'il intitula d'abord lui-même *Apologie*, reçut ensuite, et a toujours conservé depuis, le nom de *Confession d'Augsbourg*. Ce formulaire avait été rédigé simultanément en latin et en allemand; l'électeur de Saxe, le landgrave de Hesse et d'autres princes protestants apposèrent leurs signatures sur les deux exemplaires, et donnèrent ainsi à cette confession l'autorité d'un document officiel contenant l'exposition de leur foi religieuse et de celle de leurs sujets. La majorité catholique de la diète chargea une commission de réfuter la confession luthérienne. Des commissions mixtes furent ensuite nommées coup sur coup; Mélanchthon et les autres docteurs luthériens se montrèrent disposés à céder sur plusieurs points; mais on ne put s'entendre sur la question des messes privées ni sur celle du mérite des œuvres, et la diète se prononça contre les doctrines des réformés.

AUGSBOURG (LIGUE D'). Cette ligue fameuse, qui réunit tous les grands Etats de l'Europe contre la France, fut l'œuvre de Guillaume d'Orange. Ce prince, général malheureux, mais habile et profond politique, voulait occuper Louis XIV assez fortement sur le continent pour que le grand roi apportât moins d'obstacles à ses projets sur l'Angleterre. La révocation de l'édit de Nantes (1685) vint à propos lui fournir le moyen de nouer ses intrigues, par la fermentation que ce fatal événement jeta au sein de tous les pays protestants. Pendant que Louis XIV tournait toutes ses pensées vers la destruction du calvinisme, Guillaume ressaisissait toute sa prépondérance dans les Provinces-Unies, où l'aspect émouvant des fugitifs, les récits passionnés des martyrs protestants, avaient abattu le parti de l'alliance française et ravivé les haines de 1672. Cependant l'Europe se taisait encore devant le grand roi; mais c'était un silence de dépit. Sous cette calme apparence, on sentait les sourds mouvements des intérêts froissés et des orgueils humiliés. Déjà l'Allemagne relevait la tête et commençait à manifester son impatience de la pression que la France exerçait sur elle. Habilement et sans cesse travaillée par les agents du prince d'Orange, elle n'attendait plus qu'une occasion pour formuler en actes significatifs les sentiments hostiles qu'elle nourrissait. Cette occasion ne devait pas tarder à se produire, et Guillaume allait l'exploiter avec cette ténacité intelligente au moyen de laquelle il réalisa tous ses projets. L'électeur palatin étant mort au mois de mai 1685, Louis XIV réclama une part de l'héritage pour sa belle-sœur, la duchessse d'Orléans, sœur du défunt électeur; elle avait bien renoncé, par contrat de mariage, aux biens féodaux de sa famille, mais non point aux biens allodiaux, et, à ce dernier titre, le roi de France revendiquait pour elle tout le mobilier de la maison palatine, une grande partie des biens-fonds, et jusqu'à l'artillerie qui garnissait les places. Cette prétention souleva l'empire, et Louis crut faire acte d'adroite politique en soumettant l'arbitrage de ce différend au pape Innocent XI, ennemi systématique de la France, qu'il espérait disposer en sa faveur par ce témoignage de déférence. Il se trompa. « Après tout, dit M. H. Martin, mieux eût valu faire

la guerre à l'étranger qu'aux consciences de ses sujets, et travailler à faire céder à sa belle-sœur le Palatinat cis-rhénan, qu'à pousser dans la ruine un million de Français.» Le débat traîna en longueur, et le stathouder en profita pour organiser, d'un bout de l'Europe à l'autre, un vaste mouvement diplomatique contre la France. Les regards constamment fixés sur l'Angleterre, où son beau-père, Jacques II, semblait prendre à tâche de mécontenter tous les esprits par son attachement à Louis XIV et son catholicisme exagéré, l'ambitieux Guillaume préparait contre la France, avec une infatigable activité, le formidable soulèvement qui devait faciliter sa descente en Angleterre et la conquête du trône qu'il convoitait. Dès le commencement de 1686, la Hollande et la Suède renouvelèrent leurs anciens traités d'alliance défensive; le 7 mai suivant, l'empereur et l'électeur de Brandebourg contractèrent de semblables engagements, et, par un étrange renversement de la politique, on comptait sur l'Autriche et sur la Bavière pour défendre le traité de Westphalie contre la France elle-même, dont il avait été la gloire. Dans plusieurs Etats, c'était la liberté de conscience qui servait de prétexte; mais chez les deux grandes puissances catholiques, l'Autriche et l'Espagne, l'animosité politique égalait l'animosité religieuse des gouvernements protestants. Quant au pape, la révocation de l'édit de Nantes ne lui avait point fait oublier « les attentats faits en France contre la soumission due à l'Église romaine, » et la cour de Rome se sentait plus d'aversion pour les auteurs de la Déclaration de 1682 que pour les calvinistes.

Pendant l'été de 1686, Guillaume eut l'adresse de réunir à Augsbourg, soit en personne, soit par leurs ambassadeurs, les divers alliés de la dernière guerre. Il les émut d'abord tous par l'imputation, déjà sourdement avancée contre Louis XIV, que ce prince, aussi avide qu'orgueilleux, visait à la monarchie universelle; puis il s'attacha à fournir à chacun en particulier des craintes et des appâts. Au duc de Neubourg, qui venait d'hériter du Palatinat, il inspira l'appréhension de voir ses Etats morcelés, conformément aux prétentions de Louis XIV sur toutes les parties de la succession palatine qui n'étaient point l'électorat. L'électeur de Bavière fut entraîné par la crainte de ne pas voir son frère s'asseoir sur le siége de Cologne, que le roi de France destinait au cardinal de Furstemberg, évêque de Strasbourg; le roi d'Espagne, le roi de Suède, le duc de Brunswick, l'électeur de Hanovre et tous les petits princes du Rhin eurent chacun leurs alarmes. Quant à l'empereur, il fut séduit par la promesse que, si le roi d'Espagne venait à mourir, la succession de ce prince passerait à la maison d'Autriche. Guillaume n'oublia rien de ce qui pouvait vaincre toutes les incertitudes, allumer toutes les convoitises. Le 9 juillet (1686), un traité secret fut signé à Augsbourg entre l'empereur, les rois d'Espagne et de Suède, l'électeur de Bavière, les princes de la maison de Saxe et ceux du haut Rhin. Par ce pacte, les alliés s'unissaient jusqu'à l'entier établissement de la sûreté publique, en prenant pour bases les traités de Westphalie et de Nimègue et la trêve de Ratisbonne. Si l'un des associés était menacé, l'empereur devait prendre l'initiative de faire marcher tous les autres à son secours, et, en cas d'attaque, tous les alliés s'engageaient à s'assembler pour combattre l'agresseur et le contraindre à réparer le dommage qu'il aurait causé. La ligue s'obligeait à mettre sur pied une armée de soixante mille hommes, sur lesquels seize mille devaient être fournis par l'empereur, huit mille par l'électeur de Bavière, six mille par le roi d'Espagne, et le reste par les autres Etats, proportionnellement à leurs ressources. La direction suprême de cette armée, qui était commandée par le duc de Bavière, appartenait à l'empereur. Tout différend entre les alliés devait être réglé à l'amiable, et aucun d'eux ne pouvait négocier séparément avec l'ennemi une fois déclaré.

Tels étaient les principaux articles de cette célèbre ligue d'Augsbourg, à laquelle ne tardèrent pas à adhérer l'électeur palatin et le duc de Holstein-Gottorp (2 et 7 septembre). Comme on le voit, les principes qu'elle mit en avant étaient purement défensifs; mais son principal instigateur, le prince d'Orange, espérait bien en faire sortir d'autres conséquences. Et cependant il n'essaya pas d'y rattacher sur-le-champ la Hollande; avec son instinct profond de la situation, il comprit que les états généraux se décideraient difficilement à une démarche aussi décisive, sans provocation de la part de Louis XIV. Mais son but n'en était pas moins atteint : il venait de s'ouvrir sur le continent la route de l'Angleterre. Sa mine était toute préparée, il ne s'agissait plus que d'y mettre le feu. Cette fois, ce ne fut pas le prince protestant qui donna le signal contre le persécuteur des calvinistes, ce fut le pape lui-même; ce fut son inconcevable entêtement, et c'est un des plus éclatants exemples des périls que la papauté a fait courir à la paix du monde, toutes les fois qu'elle a oublié son véritable rôle pour se mêler à la lutte des partis. Les ambassadeurs des puissances chrétiennes jouissaient à Rome, non-seulement dans leurs palais, mais encore dans leurs quartiers, d'un droit d'asile et de franchise où tous les malfaiteurs qui parvenaient à s'y réfugier se trouvaient à l'abri de la puissance pontificale. Innocent XI voulut faire cesser cet abus, et résolut de ne plus recevoir d'ambassadeur qui ne renonçât à ce monstrueux et ridicule privilége, tradition d'une époque de barbarie passée sans retour. Les cours de Pologne, d'Espagne, d'Angleterre, de Vienne et la république de Venise adhérèrent successivement aux légitimes intentions du pape; mais Louis XIV refusa orgueilleusement d'y souscrire, et c'est à cette occasion qu'il écrivit cette lettre fameuse où il disait que « sa couronne ne s'était jamais réglée sur l'exemple d'autrui, mais que Dieu l'avait établie pour servir d'exemple et de règle aux autres, et qu'il était résolu, tant qu'il régnerait, de n'en jamais laisser perdre aucun droit. » La querelle s'envenima rapidement; Louis XIV prit possession d'Avignon et fit interjeter d'avance appel au futur concile de tout ce que le pape pourrait oser sur le royaume de France par les armes spirituelles. Innocent XI mourut sur ces entrefaites et eut pour successeur Alexandre VIII (Pierre-Ottoboni), qui réconcilia le saint-siége avec le roi de France, mais se montra inflexible sur l'article des franchises; il amena enfin Louis XIV à y renoncer. L'orage éclata sur un autre point : le roi de France, instruit en partie des clauses de la ligue d'Augsbourg, irrité des actes de sourde agression par lesquels ses adversaires excitaient son orgueilleuse susceptibilité, se décida brusquement à prévenir leurs coups et à envoyer une armée en Allemagne. Cette guerre ne se termina qu'en 1697, par le traité de Ryswick, et fut illustrée par la conquête de Philipsbourg, de Mayence, du Palatinat et de l'électorat de Trèves; par les victoires de Fleurus, de Steinkerque et de Nerwinde; par celles de Staffarde et de Marsaille; par la prise de Mons et de Namur. Mais en même temps le prince d'Orange, arrivé à son but, se faisait reconnaître roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III, et cette suite de brillantes campagnes où s'immortalisèrent les Luxembourg, les Catinat et les Tourville achevant d'épuiser la France, préparait les revers qui signalèrent la guerre de la succession d'Espagne.

AUGST, ville de Suisse dans le canton de Bâle-Campagne, près du Rhin, à 8 kilom. N. de Liestad. Elle est partagée en deux parties par la petite rivière appelée Ergolz : l'une bâloise, *Basel-Augst*, construite sur l'emplacement de l'ancienne ville romaine Augusta Rauracorum, que détruisirent les Huns en 450; pop. 400 hab. protestants; l'autre argovienne, Kaiser-Augst; pop. 500 hab. catholiques. — Culture du mûrier et éducation de vers à soie.

AUGU (H.), homme politique et journaliste, né à Landau (Bavière rhénane) vers 1820, de parents français. Rédacteur du *Journal de Cherbourg* et l'un des collaborateurs de la *Réforme*, il fut, en 1848, nommé commissaire de la République, puis sous-préfet à Cherbourg, mais donna sa démission après les élections. Plus tard, il s'occupa spécialement des questions d'agriculture et de commerce, et fonda une feuille très-utile et très-répandue, le *Bulletin des Halles*. Il est depuis longtemps chargé, au journal le *Siècle*, de la revue commerciale. En 1864, il a publié des épisodes dramatiques de l'insurrection de Pologne, *les Zouaves de la mort*.

AUGUIS (Pierre-Jean-Baptiste), magistrat et homme politique, né à Melle près de Niort, en 1742, mort en 1810, fut élu président du tribunal de Melle à l'époque de la Révolution, et envoyé par le département des Deux-Sèvres à l'Assemblée constituante et à la Convention. Il s'y fit remarquer par la modération de ses opinions, contribua avec zèle à la journée du 9 thermidor, se montra constamment opposé aux insurrections populaires, et fit partie pendant deux ans du conseil des Anciens. En 1799, son département le nomma député au conseil des Cinq-Cents, et l'élut deux fois encore sous le gouvernement impérial.

AUGUIS (Pierre-René), publiciste et critique, fils du précédent, né à Melle en 1786, mort en 1846, suivit quelque temps la carrière des armes, et rentra dans la vie civile pour se livrer tout entier à la littérature. Il fut arrêté en septembre 1814, pour un écrit injurieux à la personne de Louis XVIII, et condamné à cinq ans de prison. Elargi par suite des événements du 20 mars 1815, réincarcéré à la rentrée du roi, il ne recouvra sa liberté qu'en 1817. M. Decazes lui fit donner, en 1820, la place de conservateur du musée des Thermes; mais, deux ans après, on le destituait à cause de ses opinions libérales. Député en 1830, il siégea sur les bancs de l'opposition, et finit par se laisser nommer conservateur de la bibliothèque Mazarine, 1842. On a de lui, outre une foule de notices et de commentaires sur les classiques français : *Histoire de Catherine II*, 1813, in-8°; *Révélations indiscrètes du* XVIIIe *siècle*, 1814, in-18, livre pour lequel il fut poursuivi; *Correspondance de Louis XVIII avec le marquis de Favras*, 1815, publiée pendant les Cent-Jours; *Du génie de la langue française*, 1820 : *Collection des poëtes français depuis le* XIe *siècle jusqu'à Malherbe*, 6 vol. in-8°, accompagnée de savantes notes critiques.

AUGUO, s. m. (aou-go — prononciation provençale du mot *algue*). Bot. Nom donné, sur les côtes de la Provence, à une plante marine de la famille des aroïdées C'est la *zostère océanique* ou *algue des vitriers*, très-connue à Paris par l'emploi assez général que l'on en fait dans la literie.

AUGUR (Christophe-Colomb), major général de volontaires de l'armée fédérale, naquit dans l'Etat de New-York, en 1823. Sorti de l'académie militaire de West-Point en 1843, il fut nommé, en 1847, lieutenant dans le 4e régiment d'infanterie. Pendant la guerre du Mexique (1847), il était aide de camp du brigadier général Hopping. Promu capitaine en 1852, il fut envoyé dans l'ouest, où il se distingua dans plusieurs rencontres contre les Indiens de l'Orégon. En mai 1861, il fut nommé major du 13e régiment d'infanterie, et commanda pendant quelque temps les cadets de l'Ecole militaire de West-Point. Le 12 novembre 1861, il fut promu brigadier général de volontaires; fit d'abord partie du corps d'armée de Mac-Dowell, puis de celui de Banks; fut grièvement blessé à la bataille de Cedar-Mountain, le 9 août 1862, et fut nommé major général la même année. En octobre suivant, il fut désigné pour faire partie de la cour d'enquête instituée, sous la présidence du général Hunter, pour rechercher les causes de la reddition d'Harper's Ferry. Il fit ensuite partie du corps expéditionnaire du général Banks, chargé, en remplacement du général Butler, du commandement de la Nouvelle-Orléans et du département militaire dont cette ville est le chef-lieu.

AUGURACULUM s. m. (ô-gu-ra-ku-lomm — mot lat. formé de *augurare*, prendre les augures). Antiq. rom. Lieu de Rome où les augures faisaient leurs prédictions, et où l'on nourrissait les poulets sacrés.

AUGURAL, ALE adj. (ô-gu-ral — lat. *auguralis*, même sens; formé de *augur*, augure). Qui appartient, qui a rapport aux augures : *Science* AUGURALE. *Livres* AUGURAUX. *L'Orient est le berceau de la science* AUGURALE. (Acad.) *Bâton* AUGURAL, Bâton sans nœuds et courbé comme les crosses de nos évêques, dont les augures se servaient pour circonscrire la partie du ciel à laquelle devaient se borner leurs observations : *Les évêques ont conservé le* BÂTON AUGURAL, *qu'on appelle crosse.* (Volt.)

— Par anal. Fatidique, à quoi est attaché une sorte de présage heureux ou malheureux, d'influence mystérieuse : *Le 21 octobre était un jour* AUGURAL *et heureux, fêté dans la famille de Nelson.* (Lamart.)

— Fig. Qui a quelque chose de solennel et de fatalement irrévocable : *Je sais, je sens que toute parole de ce grand poëte sacré a une valeur très-grave, une autorité que j'appellerais* AUGURALE *et pontificale.* (Michelet.)

AUGURALE s. m. (au-gu-ra-lé — mot lat.). Antiq. rom. Place réservée, dans un camp romain, à droite de la tente du général, pour prendre les augures.

AUGURALEMENT adv. (ô-gu-ra-le-man — rad. *augure*). Avec le rit augural, comme le pratiquent les augures.

AUGURANT (ô-gu-ran) part. prés. du v. Augurer : *On se trompe souvent en* AUGURANT *bien ou mal d'un enfant.*

AUGURAT s. m. (ô-gu-ra — rad. *augure*). Ant. rom. Dignité, fonctions d'augure.

AUGURATION s. f. (ô-gu-ra-si-on — rad. *augure*). Ant. rom. Science des augures. ‖ Action de prendre des augures.

AUGURE s. m. (ô-gu-re — étym. contestée : du lat. *augere*, augmenter, confirmer, dans le sens religieux que les Latins attachaient à ce verbe et à ses dérivés; suivant quelques étymologistes, de *avium garritus*, gazouillement des oiseaux, étymologie que Roquefort préfère à celle de *avis*, oiseau, et *curare*, avoir soin; enfin, d'autres ont recours au gr. *euchos*, prière). Antiq. Ministre de la religion, sorte de devin officiel qui tirait des présages du chant, du vol, de l'attitude des oiseaux, de l'appétit des poulets sacrés, et même des éclairs, de la foudre et de l'état du ciel : *Le collége des* AUGURES. *Les Romains ne traitaient aucune affaire publique ou privée, soit en paix, soit en guerre, sans consulter les* AUGURES. *La dignité d'*AUGURE *était en grande vénération chez les Romains.* (Acad.) *La science des* AUGURES *est plus ancienne que Rome.* (Trév.) *Les* AUGURES *furent en grande partie le fondement de la religion romaine et une des sources de la grandeur de la république.* (Machiavel.) *L'empereur Constance défendit de consulter les* AUGURES. (St-Evrem.) *Cicéron, qui était du collége des* AUGURES, *a fait un livre exprès pour se moquer des* AUGURES. (Volt.) *La science des* AUGURES *fut beaucoup moins en honneur chez les Grecs que chez les Latins.* (Maury.) *On prétend que les philosophes sont comme les* AUGURES, *et qu'ils ne peuvent se regarder sans rire.* (F. Bersot.)

César est désigné souverain des *augures*.
VOLTAIRE.

‖ *Bâton d'augure* ou *Bâton augural*. (V. AUGURAL.)

— Par ext. Personne qui fait des conjectures vraies ou fausses : *C'est un bon* AUGURE. *Il se donne des prétentions d'*AUGURE.

— Nom donné au présage lui-même : *Aldobrandus de Bologne a fait un traité où il explique amplement la manière dont se prenaient les* AUGURES. (Trév.) *Rien ne paraît plus indigne de la gravité des Romains que leurs* AUGURES. (St-Evrem.)

Allez, Catilina ne craint pas les *augures*.
VOLTAIRE.

— Par ext. Divination d'un genre quelconque : *Varron distingue quatre espèces d'*AUGURES : *l'*AUGURE *par le feu, l'*AUGURE *par l'air, l'*AUGURE *par l'eau, l'*AUGURE *par la terre.* (Trév.) *Pourquoi avez-vous volé la tasse d'argent de mon maître, dans laquelle il boit, et avec laquelle il a coutume de prendre ses* AUGURES? (Volt.) *L'Arya tirait des* AUGURES *de la manière dont marchait l'animal, dont il se couchait, dont son pied était attaché, dont il buvait, dont il se nourrissait.* (A. Maury.) *Les Cosaques croyaient aux* AUGURES, *à la seconde vue, aux rêves, aux esprits secourables ou malfaisants.* (Mérimée.)

— *Augure de salut*, Sorte de divination par laquelle on consultait les dieux pour savoir si l'on pouvait leur demander le salut de la république. Cette consultation ne devait avoir lieu qu'en pleine paix.

— Par compar. Tout ce qui présage ou semble présager, annoncer quelque chose : *Bon, mauvais* AUGURE. AUGURE *heureux, favorable.* AUGURE *funeste, sinistre. Prendre une chose à bon* AUGURE, *à mauvais* AUGURE. *Cet événement est un bon* AUGURE, *est d'un bon* AUGURE, *est de bon* AUGURE. (Acad.) *Le médecin a tiré bon* AUGURE *de cette crise.* (Acad.) *Je prends à bon* AUGURE *de ce que la fortune nous rapproche du lieu où vous êtes.* (Voiture.) *Je ne m'estime pas assez pour me croire un homme à* AUGURE. (De Retz.) *Je tire bon* AUGURE *de cette réponse.* (Boss.) *La joie des courtisans est un bon* AUGURE. (Mme de Sév.) *Dis-moi, je te prie, qui peut t'inspirer une peur d'un si mauvais* AUGURE? (Mol.) *D'heureuses circonstances m'ont confirmé ces* AUGURES *favorables.* (Volt.) *Nous tirions, monseigneur et moi, un* AUGURE *favorable d'une si longue visite.* (Le Sage.) *Nous entendîmes un cri de mauvais* AUGURE. (Hamilt.) *Qu'un enfant soit gai ou triste, silencieux ou bruyant, qu'il montre ou ne montre pas des aptitudes au travail, nul* AUGURE *à en tirer.* (Chateaub.) *Ces visages ne sont pas de bon* AUGURE. (Etienne.) *La crainte ou l'espérance se font des* AUGURES *de tout.* (Boiste.) *Ce commencement-là est d'un bon* AUGURE *pour la fin du voyage.* (Scribe.)

Mon cœur même en conçut un malheureux *augure*.
RACINE.

Pour un heureux *augure* acceptons mon espoir.
PIRON.

Mon cœur et ma raison, ce sont là mes *augures*.
DORAT.

... C'est bien assez des peines que j'endure,
Ne les redouble point par ce funeste *augure*.
CORNEILLE.

— *J'en accepte l'augure*, se dit pour faire entendre que l'on espère voir se réaliser un succès prédit : *Vous m'assurez que mon fils ne me donnera que de la satisfaction :* J'EN ACCEPTE L'AUGURE.

J'en accepte l'augure, et j'ose l'espérer. CORNEILLE.

Il ira loin : pour moi, je n'en suis pas en peine.
J'en accepte l'augure. . . . .
LA CHAUSSÉE.

‖ *Oiseau de mauvais augure*, Oiseau dont l'apparition passait pour présager des malheurs : *Le hibou, l'orfraie et quelques autres oiseaux passent pour être de mauvais* AUGURE.

Là, sur de vieux cyprès, dépouillés de verdure,
Nichent tous les *oiseaux de malheureux augure*.
DU CERCEAU.

‖ Fig. et famil. Personne dont l'arrivée et les paroles annoncent toujours quelque chose de fâcheux : *Je frémis à la vue de cet* OISEAU DE MAUVAIS AUGURE, *c'était un des deux braves qui m'avaient conduit de Madrid à Leganez.* (Le Sage.) *Non, non,* OISEAUX DE MAUVAIS AUGURE; *ce n'est pas viande pour vous, c'est pour mon fidèle Gusman.* (Le Sage.)

— Par oppos. *Oiseau de bon augure*, Celui, celle dont l'arrivée fait prévoir quelque bonne nouvelle.

— **Syn. Augure, présage.** *Présage* exprime plutôt le signe, la chose d'après laquelle nous présumons, et *augure*, notre présomption même : *L'injustice d'un plaideur n'est pas un* PRÉSAGE *infaillible de celle de sa cause; mais la prévention du juge veut presque toujours en tirer un* AUGURE *certain.* (D'Aguess.)

— **Encycl.** Les habitants primitifs de l'Italie, comme toutes les nations peu avancées en civilisation, s'imaginaient voir dans les différents phénomènes naturels des manifestations de la volonté céleste. La faculté d'interpréter ces *signes* était l'apanage de quelques individus privilégiés; mais elle devait, pour atteindre son complet développement, être cultivée par une instruction spéciale. C'est à cette catégorie de superstitions que doivent être ramenées les fonctions des *augures*. Les cérémonies et les pratiques qui constituaient la prétendue science des *augures* seraient trop longues à énumérer; leur principale occupation consistait à examiner le vol, le chant et les allures des oiseaux. Leur nom même rappelle très-exactement leur caractère originel; car il n'est pas difficile de reconnaître dans le mot latin *augur*, et son synonyme *auspex*, la contraction de *avis, avi, aui, au, oiseau*. L'institution des *augures*, à Rome, remonte à la plus haute antiquité; dès les commencements de la ville éternelle, nous voyons une observation augurale trancher le différend qui s'était élevé entre Romulus et son frère Rémus. Cicéron, qui était lui-même *augure*, nous apprend que Romulus s'associa trois autres *augures*, et que Numa Pompilius en ajouta deux nouveaux. On pense que d'abord leur nombre dut être proportionnel à celui des tribus romaines; c'est ce qui explique pourquoi certains auteurs en comptent tantôt trois, tantôt cinq, tantôt six. Dans le principe les *augures*, comme les autres prêtres romains, étaient élus par l'assemblée des patriciens, appelée *comitia curiata*; mais l'élection, pour être valable, devait être sanctionnée par une conclusion favorable des présages; de cette manière, le collége des *augures* pouvait opposer un *veto* virtuel à l'admission de tout candidat qu'il ne voulait pas accepter dans son sein; cet ancien mode de nomination fut ensuite successivement abandonné et rétabli. Quand ils entraient en charge, les augures juraient de ne jamais révéler aucun de leurs mystères, et ils avaient, à coup sûr, pour cela de bonnes raisons.

Avant d'aller faire leurs observations, qui ne pouvaient avoir lieu qu'entre midi et minuit, par un temps calme et serein, les *augures*, dit M. Alfred Maury, prenaient un bain et mangeaient le cœur et le foie d'un vautour, d'un corbeau ou de quelque autre animal propre à la divination. De plus, pour se livrer à l'examen du vol des oiseaux, l'*augure*, après s'être voilé la tête, montait sur une éminence de terrain et considérait attentivement un certain côté du ciel, qui variait suivant les circonstances; Tite-Live nous parle de l'est, Varron du sud, et Frontinus de l'ouest. Puis, à l'aide d'une baguette sans nœuds, appelée *lituus*, il limitait une certaine portion de terre et de ciel, sur laquelle devaient porter ses investigations, et partageait de nouveau cette portion en deux parties, la droite et la gauche. L'espace ainsi circonscrit portait le nom technique de *templum*, le temple, et très-probablement le terme *contemplari*, contempler, doit avoir pour origine une expression spéciale de la langue sacrée des *augures*. Les dieux manifestaient leurs bonnes intentions en faisant passer les vols d'oiseaux à gauche. Quelquefois aussi, le ciel et les parties correspondantes de la terre étaient divisés par des lignes réunies aux quatre points cardinaux, et accompagnées d'autres lignes qui leur étaient parallèles.

Les *augures* ne se bornaient pas à observer seulement le vol des oiseaux, mais, comme les aruspices, ils tiraient des pronostics de différents autres phénomènes physiques, tels que les éclairs, la foudre, les tremblements de terre, les éclipses, etc. Quelque absurde et naïve que soit la science augurale, considérée intrinsèquement, il ne faut cependant pas méconnaître le rôle considérable qu'elle a joué dans l'histoire romaine au point de vue politique; aussi les patriciens s'en réservèrent-ils longtemps le monopole, et il fallut la loi Olgunia pour rendre les fonctions d'*augure* accessibles aux plébéiens. L'élection des rois, et plus tard celle des consuls, des dictateurs, des préteurs, des édiles curules, des différents prêtres, des pontifes, des vestales, des flamines, des *augures* eux-mêmes, comme nous l'avons déjà dit, était soumise à la ratification éventuelle des présages. Chez les patriciens, les *augures* jouissaient d'une autorité qui en faisait une véritable puissance cléricale; les mariages, les adoptions et actes importants de la vie privée des hautes classes devaient être sanctifiés par les *augures*. Du reste, longtemps les *augures* firent alliance avec le parti aristocratique et lui rendirent d'immenses services dans ses luttes contre le parti plébéien. Aucune affaire publique, en effet, n'était entreprise sans que les *augures* eussent été préalablement consultés, et ils pouvaient tout suspendre, faire annuler des élections et casser des décisions prises par l'assemblée populaire, en déclarant que le ciel n'était pas favorable, ou que les *augures* avaient été mal observés. On comprend dès lors jusqu'où pouvaient aller ces oppositions absolument arbitraires; cette puissance était d'autant plus redoutable, que les *augures*, nommés à vie, étaient entièrement inamovibles, quels que fussent les crimes dont ils eussent pu se rendre coupables. (Plutarque, *Romaïka*, 97; Pline, Epist. IV, 8). Les *augures*, outre un traitement officiel qui leur était payé par le trésor public, se faisaient encore des revenus considérables avec la crédulité publique, comme nous l'apprend le poëte Attius, qui, par un jeu de mots piquant, les accuse d'extraire de l'or (*aurum*) des oreilles (*aures*) de leurs dupes. Plus tard, les *augures* perdirent beaucoup de leur importance, et ces fonctions furent plutôt recherchées par des gens avides de confortable et de bonne chère, que par des ambitieux politiques. Déjà, à l'époque de Cicéron et même de Caton, on savait, dans les classes instruites et éclairées, à quoi s'en tenir sur la science des *augures*, et le mot *si augur augurem...* est passé en proverbe pour désigner ironiquement deux compères s'entendant entre eux pour rançonner les niais, et riant de la puissance que leur donne la crédulité publique. On applique quelquefois méchamment ce mot aux médecins, aux avocats, aux journalistes; mais ici, hâtons-nous de le dire, l'exagération est évidente.

On retrouve la divination à l'aide des oiseaux établie chez les peuples les plus divers. Les Scandinaves, dit M. Alfred Maury, observaient le croassement prophétique des oiseaux; dans le Brésil, le tupinamba passe encore des journées entières à écouter le chant du macaulian; dans l'Inde, les thugs (V. ce mot.), ces bandes d'assassins fanatiques qui désolent les bords du Gange, n'entreprennent aucune de leurs expéditions sanguinaires sans avoir consulté les *augures*, et dans notre France elle-même, pourtant si éclairée, le paysan craint d'entendre la chouette lui prédire sa fin prochaine. Le Lévitique nous apprend que la divination par les oiseaux était défendue aux Hébreux, ce qui fait naturellement supposer qu'ils devaient la connaître.

— **Allus. hist. Augures (deux) ne peuvent se regarder sans rire.** C'est le vieux Caton qui a le premier lancé ce trait contre les augures, et Cicéron le répète dans son *Traité de la Divination*, liv. II, ch. XXIV : « C'est un mot depuis longtemps connu que celui de Caton, qui s'étonnait que *deux augures pussent se regarder sans rire*. »

Même avant la fin de la république, les augures étaient tombés en discrédit. Il serait trop long de citer toutes les plaisanteries inspirées par leur science chimérique. Caton rencontre un de ses amis, l'air soucieux et troublé : « Q'avez-vous, lui dit-il? Un malheur vous est-il arrivé? — O mon ami, je crains tout. Ce matin, en me réveillant, j'ai vu, le dirai-je? une souris rongeant mon soulier! — Eh bien, répondit Caton, tranquillisez-vous; le prodige serait vraiment grand si le soulier avait rongé la souris. »

Cicéron rapporte qu'un homme, effrayé d'avoir trouvé un serpent autour d'un bâton, alla consulter un augure, qui lui répondit : « Ç'aurait été un bien plus grand prodige, si le bâton avait été entortillé autour du serpent. »

Annibal conseillait à Antiochus de livrer bataille aux Romains; le roi lui ayant répondu qu'il ne l'osait, parce que les entrailles des victimes n'étaient pas favorables : « Quoi! lui dit Annibal, aimez-vous mieux vous en rapporter aux entrailles d'un bœuf qu'à l'avis d'un vieux général? »

On connaît la conduite irrévérencieuse de Claudius Pulcher envers les poulets sacrés : « Qu'ils boivent, s'ils ne veulent pas manger, » dit-il en les faisant jeter à la mer.

Ne rions pas trop des Romains. Combien de gens parmi nous, au XIXe siècle, et au-dessus des classes vulgaires, n'aimeraient pas à voir du sel renversé sur la table, un couteau croisé sur une fourchette, et dîneraient mal en compagnie de douze convives!

« Sous la Restauration, la droite et la gauche ne pouvaient, comme les anciens *augures*, *se regarder sans rire*, lorsque l'une parlait de son amour pour la charte et l'autre de son amour pour le roi. » CORMENIN.

« Aujourd'hui, la critique ressemble moins à une magistrature qu'à une société en commandite, où l'amour-propre de chacun sauvegarde les intérêts de tous, et où les vanités littéraires se servent les unes aux autres d'appât et de garantie. Parfois, quelques-uns de ces spirituels *augures, qui ne peuvent se regarder sans rire*, ont des moments de redoutable franchise, et laissent échapper de singuliers aveux. Ils révèlent tout à coup à leurs lecteurs le dessous des cartes, les mots d'ordre et les mystères. »
ARMAND DE PONTMARTIN.

« Si nous pressions les conséquences des principes que nous avons entendu professer à cette tribune, dans la discussion présente ou celle qui a précédé, nous serions conduit à d'étranges résultats; et je crois que deux partisans du gouvernement représentatif ne pourraient bientôt, pas plus que les *augures de Rome, se rencontrer sans rire*. »
DE BONALD.

« Au lieu de lui répondre comme elle l'exigeait, il lui lança un long regard fixe et interrogateur. Sans doute, il s'attendait à trouver sur les traits de Clémence un reflet de ses propres pensées, car son coup d'œil avait la profonde et sardonique pénétration de celui que se jetaient au passage les *augures romains*, si l'on en croit Cicéron. »
CHARLES DE BERNARD.

« J'ai obtempéré à ce désir de Mme Javerval; car, poursuivit-il en s'adressant galamment à Mme d'Epernoz, un mari doit être le premier esclave de sa femme.

» D'Epernoz serra la main du gros homme avec un sérieux admirable, prit congé de Clémence par un dernier sourire, et partit pour son rendez-vous, après avoir jeté à son confident un de ces regards diaboliques qu'échangeaient au passage les *augures de Rome*. »
CHARLES DE BERNARD.

« Il est possible que Peltier et Durosoy aient fait pleurer bien des badauds; mais à coup sûr, il est impossible, s'ils se rencontrent, que ces deux journalistes tragiques puissent *se regarder sans rire*. La vérité est que cette *Passion* de Louis XVI se réduit à une visite un peu bruyante, un peu tumultueuse des deux faubourgs. » (Au 20 juin 1792.)
CAMILLE DESMOULINS.

Quelquefois cette allusion a lieu sous sa forme latine :

« Etait-on incapable d'entrer avec gloire dans la carrière des Corneille, des Racine, des Voltaire; y avait-on fait un faux pas; on s'accrochait à la poésie lyrique, et l'on allait cacher sa nullité à l'Opéra. On était fort, du moment où l'on était agréé par les faiseurs. On excellait dans un genre, on en avait la clef et le secret; mais ce secret était celui des augures, qui, persuadés de la vanité de leur science, ne pouvaient se rencontrer sans rire, *si augur augurem...* » *Revue de Paris.*

Augures du temps, chant guerrier de Robert Prutz, poëte allemand contemporain. Cette pièce, qui peut être regardée comme le chef-d'œuvre de l'auteur, se compose de quatre strophes, dont voici la traduction :

« Je vis un enfant qui jouait à la bataille avec des soldats d'étain. Tout à coup il entend résonner des clairons! Il tressaille, se lève en silence, jette dans le feu ses guerriers en plomb, et les regarde fondre d'un œil fier et brillant.

» Enfant, hâte-toi!

» Je vis un adolescent qui redressait soudain sa tête blonde, et s'arrachait des bras d'une jeune fille, ainsi que des rondes joyeuses des buveurs, d'un air hagard et comme effrayé de lui-même; puis il s'arrête, muet, et regarde du côté de l'aurore, d'un œil enflammé.

» Te serais-tu levé trop tard?

» Je vis un homme mûr assis près de son foyer au milieu de ses enfants; il coulait des balles, affilait une épée et sifflait des airs guerriers. Il ne levait pas les yeux; il ne prononçait pas un mot; il ne cessait pas un instant d'aiguiser son fer et de siffler ses belliqueux refrains.

» Le glaive sera-t-il bientôt assez pointu?

» Je vis un vieillard qui murmurait tout bas : « Malheur à moi, vieillard impuissant!
» bientôt retentira le tonnerre des batailles, et
» je ne serai pas là! et je ne serai plus là
» quand étincellera le fer! Hélas! je reposerai
» dans la nuit du cercueil lorsque la liberté
» brisera ses chaînes! »

» Attends un peu pour mourir. »

M. Prutz est donc un poëte politique; sa chanson guerrière rappelle, pour nous, certaines strophes non rimées des *Paroles d'un croyant*. Ses vers, composés sous l'impression d'un enthousiasme sincère, ont de l'énergie et de la vigueur. Son mètre est savant; sa strophe s'arrondit avec ampleur et souplesse.

Augures (les deux), tableau de M. Gérôme. Le sujet de cette petite toile, délassement d'un artiste spirituel, familiarisé avec les lettres anciennes, est emprunté à cette phrase fameuse de Cicéron : « *Vetus autem illud Catonis admodum scitum est, qui mirari se aiebat quod non rideret aruspex aruspicem cum vidisset*, ainsi rendue par M. Bouilhet dans *Melænis* :

Les augures entre eux gardent le droit de rire.

Deux augures, d'une rotondité exubérante, et
. . . . dont la mine fleurie
Semble d'ortolans seuls et de bisques nourrie,

sont au milieu du poulailler sacré, et rient aux éclats en se regardant, tandis que les volailles prophétiques allongent le cou hors de leur cage pour picorer des grains de blé noir.

« Ce tableau, dit M. Th. Gautier, est traité avec la spirituelle perfection que M. Gérôme apporte à tout ce qu'il fait. » On y remarque la finesse du pinceau, la science des détails et la pureté du dessin. Ces deux gros hommes qui rient malgré leurs draperies antiques et leur sceptre augural, sont du plus franc comique et rappellent, pour la verve et la gaieté, les travertissements mythologiques du grand caricaturiste Daumier. Mais cette œuvre tire surtout son prix de la pensée railleuse et sceptique qu'elle met si finement en relief.

AUGURÉ, ÉE (ô-gu-ré), part. pass. du v. Augurer :

Je ne sais quel secret en doit être *auguré*.
MOLIÈRE.

AUGURELLO (Jean-Aurèle), poëte et alchimiste italien, né à Rimini vers 1454, mort vers 1537. C'était un homme de talent et de goût, mais perdu dans les rêveries de l'alchimie, et qui passait ses jours et ses nuits devant ses fourneaux, occupé à chercher la pierre philosophale. Son ouvrage le plus connu est un poëme sur l'*Art de faire de l'or*, qui a été traduit en vers français par François Habert, Lyon, 1548. Le pape Léon X, à qui le poëte avait dédié son œuvre, lui offrit une grande bourse vide, disant que celui qui savait faire de l'or n'avait besoin que d'un sac pour le mettre.

AUGURER v. a. ou tr. (ô-gu-ré — rad. *augure*). Tirer un présage, une conjecture de certaines observations, de certains signes : *Qu'*AUGUREZ*-vous de leur silence? — Je n'en* AUGURE *rien de bon.* (Acad.) *Il* AUGURA *leur future grandeur par leur modestie.* (D'Ablanc.) *Quand l'éducation du prince est mauvaise, on n'en doit* AUGURER *rien de bon.* (Mass.) *Alcibiade avait déjà donné des preuves de sa valeur, et, d'après ses premières campagnes, on* AUGURA *qu'il serait un jour le plus habile général de la Grèce.* (Barthél.) *J'aurais pu* AUGURER *le mouvement et le fracas de l'ouvrage qui devait me faire un nom, aux bouillonnements de mon esprit et aux palpitations de ma muse.* (Chateaub.) *Il se fait une maligne joie d'*AUGURER *pour moi un échec.* (Balz.)

... De ce soupir que faut-il que j'*augure*?
RACINE.

. . . . *J'augure*
Que vous faites en cour une triste figure.
C. DELAVIGNE.

— v. n. ou intr. Tirer un présage, conjecturer : AUGURER *bien*, AUGURER *mal d'une chose. Chacun* AUGURE *favorablement pour soi.* (Mass.) *Là-dessus, on* AUGURE *favorablement de son salut.* (Mass.) *C'est par là que j'ai toujours bien* AUGURÉ *de sa judiciaire, qualité requise pour l'exercice de notre art.* (Mol.) *Je m'en rapporte aux faits visibles pour* AUGURER *des volontés de Dieu.* (Thiers.) *Eh, mon cher, d'où viens-tu donc? Si l'on t'envoie en ambassade, j'*AUGURE *mal de tes succès.* (Balz.)

Depuis, par un hasard d'avec vous séparé
Pour beaucoup plus de temps que je n'eusse *auguré*...
MOLIÈRE.

— **Syn. Augurer, conjecturer, présumer.** *Présumer*, se former d'avance un avis : *Les législateurs doivent* PRÉSUMER *le mal, afin de le prévenir.* (Troplong.) *Conjecturer*, imaginer ou se représenter les choses : *Livré à la haine publique, sans qu'il me fût possible d'en apercevoir, d'en* CONJECTURER *au moins la cause.* (J.-J. Rouss.) *Augurer*, se dit seulement en parlant des choses à venir, qu'il faut considérer comme devant être bonnes ou mauvaises, heureuses ou malheureuses : *Ces facilités du régent firent* AUGURER *en lui une faiblesse fort nuisible à l'Etat et aux honnêtes gens.* (St-Sim.)

AUGURINUS, nom du chef d'une *gens* romaine qui se divisa en deux branches, *Genucia* et *Minucia*, qui produisirent quelques personnages remarquables, parmi lesquels on peut citer : AUGURINUS (Marcus Minucius), consul l'an 497 av. J.-C., défendit Coriolan lorsqu'il fut accusé, et, quand l'implacable banni s'avança victorieux contre Rome, fut un de ceux qui allèrent le supplier d'épargner sa patrie.

AUGURINUS (L. Minucius), préfet de l'annone l'an 439 av. J.-C. Il dénonça, dit-on, les complots de Sp. Mælius, devint plus tard tribun du peuple, et amena une diminution dans le prix du blé. Les Romains, par reconnaissance, lui érigèrent une statue et lui firent présent d'un bœuf aux cornes dorées.

On trouve déjà en 187 un AUGURINUS, tribun du peuple, qui voulut faire condamner Scipion l'Asiatique à l'amende; et un SENTIUS AUGURINUS, poëte, contemporain et ami de Pline, qui parle avec éloge de ses talents.

AUGUROT s. m. (ô-gu-ro). Antiq. Bonnet que portaient les bardariotes.

AUGUSTA s. f. (ô-gu-sta). Bot. Genre de plantes de la famille des rubiacées, syn. des genres *schreibersia* et *stiftia*. On l'appelle aussi AUGUSTEA.

AUGUSTA adj. f. (ô-gu-sta — forme fémin. du lat. *Augustus*, n. pr. d'homme). Antiq. rom. Titre donné, sous l'empire, d'abord aux princesses de la famille d'Octave, spécialement aux impératrices, puis, par extension, à toutes les princesses de la maison régnante, quelle que fût leur origine, même à celles qui ne montèrent jamais sur le trône. Par suite de cet usage, les écrivains du moyen âge employèrent aussi quelquefois le mot *augusta* comme synonyme de *regina*, reine. L'abbé Henri ou Herric, entre autres, s'en servit en parlant de Clotilde, femme du roi Clovis.

AUGUSTA, nom d'un grand nombre de villes de diverses contrées, bâties, visitées, prises ou réparées par Auguste, et dans la plupart desquelles il était l'objet d'un culte particulier. Les habitants de toutes ces villes étaient appelés *Augustani*. Voici les principales : AUGUSTA ÆDUORUM ou AUGUSTODUNUM, auj. Autun; — AUGUSTA ALLOBROGUM, Genève; — AUGUSTA AUSCORUM, Auch; — AUGUSTA CÆSAREA, Saragosse; — AUGUSTA ou JULIA GADITANA, Cadix; — AUGUSTA SUESSONUM, Soissons; — AUGUSTA TAURINORUM, Turin; — AUGUSTA TREVIRORUM, Trèves; — AUGUSTA VEROMANDUORUM, Saint-Quentin; — AUGUSTA VINDELICORUM, Augsbourg; — AUGUSTA RAURACORUM, Augst; — AUGUSTA ASTURICA, Astorga, etc.

AUGUSTA, ville de Sicile située sur un rocher, près du cap Santa-Croce, dans la province de Catane, célèbre par un combat naval que livra Duquesne, le 21 avril 1676, à la flotte hollando-espagnole, commandée par Ruyter. La flotte française était forte de trente vaisseaux et sept brûlots; Ruyter avait vingt-neuf vaisseaux, neuf galères et quelques brûlots. L'action s'engagea sur les quatre heures de l'après-midi, à trois lieues d'Augusta, et il est facile de comprendre combien la lutte dut être terrible entre de tels hommes. Enfin la flotte combinée, écrasée par un feu supérieur, battit en retraite le lendemain, et Duquesne la poursuivit jusque dans le port de Syracuse; mais une perte qui dut être pour les Hollandais plus douloureuse que celle d'une bataille, fut celle de Ruyter. Blessé mortellement par un éclat de boulet qui lui emporta le devant du pied gauche et lui brisa les deux os de la jambe droite, il resta héroïquement sur son banc de quart, et continua à donner ses ordres jusqu'à la fin de la bataille. Il